

**ED 544 : INTER-MED**

## **AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT**

**Monsieur Duvalier KALA NGUMOOU** soutiendra sa thèse le **5 février 2025 à 14h00 à 52 Avenue Paul Alduy, 66100, Perpignan**, salle **Y. Guitton**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé** .

TITRE DE LA THESE : La coexistence de l'ordre juridique OHADA avec les ordres juridiques communautaires et la réalisation de l'intégration régionale en Afrique. Etude à la lumière de la construction européenne en droit des affaires.

RESUME : L'engagement simultané des ordres juridiques OHADA et communautaires (notamment CEMAC et UEMOA) en faveur de la réalisation de l'intégration du droit des affaires engendre une expression singulière du pluralisme juridique qui ne s'accommode pas des grilles de lecture habituelles de ce champ. Leurs actions concurrentes révèlent de nombreux conflits de normes et de compétences qui semblent contredire la fonction de garantie de la simplicité, de la prévisibilité et de la sécurité juridique que l'on reconnaît habituellement aux systèmes de droit intégrés. La situation est d'autant plus exceptionnelle, que les solutions habituellement envisagées par le droit international et la doctrine ne permettent pas de traiter les problèmes qui se posent. À côté de quelques mesures palliatives au moyen desquelles les acteurs institutionnels dans chaque système s'efforcent de maintenir un équilibre de leurs actions concurrentes, la doctrine envisage des voies de rationalisation qui ont pour caractéristique commune de viser des solutions politiques pour le traitement des problèmes absolument techniques induits par la concurrence d'ordres juridiques concurrents. S'inspirant de la riche expérience européenne en matière d'intégration régionale, cette étude développe une approche novatrice de la rationalisation, entièrement formée à la mesure de la technicité des enjeux de la coexistence d'ordres juridiques concurrents. Elle expose notamment deux mécanismes qui peuvent être mobilisés à cet effet : l'association des ordres juridiques concurrents au moyen d'un accord spécialement formé à cet effet, ou une agenciarisation notamment de l'OHADA.

Directeurs de thèse :

Gérard NGOUMTSA ANOU, Centre de Recherches juridiques - Université Grenoble Alpes  
Grégoire JIOGUE, -

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

**Le jury sera composé de :**

- M. Joseph FOMETEU, Professeur, Université de Ngaoundéré (**Rapporteur**)
- M. Lukaz RASS-MASSON, Professeur, Université de Toulouse 1 Capitole (**Rapporteur**)
- M. Gérard NGOUMTSA ANOU, Professeur, Université Grenoble Alpes (**Directeur de thèse**)
- M. Grégoire JIOGUE , Professeur, Université de Yaoundé 2 (**CoDirecteur de these**)
- M. Sylvain CHATRY, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)
- M. François-Xavier LUCAS, Professeur, Université de Paris 1 (**Examineur**)